



Communauté d'agglomération du Val Maubuée Le Schéma de cohérence et d'orientation paysagère Une approche innovante du paysage

1 – Les enjeux du SCOP

La Communauté d'agglomération du Val Maubuée (CAVM) est une ville nouvelle de la région parisienne de 86 293 habitants qui regroupe 6 communes du département de Seine-et-Marne. Elle a été créée dans le cadre de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, construite afin de procéder à un rééquilibrage économique et démographique de l'agglomération parisienne vers l'Est. C'est une ville de contrastes au sein de l'agglomération parisienne : ville nouvelle, elle est très urbanisée avec une densité moyenne de population de 2261 habitants par km². Cependant, le territoire comporte aussi une large surface d'espaces non urbanisés qui ont été préservés : on y compte encore aujourd'hui 200m² d'espaces verts par habitant contre 5.8 m² au sein même de la ville de Paris. Les 1700 hectares d'espaces verts sont composés d'espaces boisés (1 100 ha), de plans d'eau (70 ha), des parcs de Champs-sur-Marne et Noisiel (180 ha), de parcs urbains (300 ha). Cette présence de la nature est un outil majeur mis au service de la qualité de vie depuis la création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. L'abondance de ces espaces verts explique que la question de leur gestion se pose.

En 2008, le Schéma de cohérence et d'orientation paysagère a été initié afin de diagnostiquer la cohérence paysagère du Val Maubuée et de réfléchir à de nouveaux modes de gestions possibles, prenant en compte la stratégie et la planification urbaine du territoire, dans le but de développer une approche plus qualitative (environnementale, écologique et économique). Le SCOP comprend également des dimensions de sensibilisation et de communication auprès de la population. Ce projet a été proposé en 2009 aux instances européennes dans le cadre d'un appel à projet INTERREG IVC et accepté en 2010 dans un programme EUROSCAPES avec 14 partenaires européens, la CAVM étant chef de fil du programme. L'objectif principal était d'harmoniser la gestion des paysages du territoire et d'aider les collectivités locales européennes à prendre en main une gestion plus réfléchie de leurs territoires et de leurs espaces verts. Après trois ans d'échange d'expertises et d'études, 9 Landscapes Management Plan (LMP équivalent du SCOP en français) ont été produits et une méthodologie commune ainsi qu'un guide de bonnes pratiques ont été publiés. Enchantés par les résultats obtenus et le retour positif de la population locale, les élus du Val Maubuée souhaitent aujourd'hui approfondir ces thématiques au travers de futurs projets européens lors de la prochaine programmation de fonds 2014-2020.

Le SCOP a permis de produire un diagnostic précis des différentes typologies et qualités de ce paysage urbain, tant du point de vue de sa culture paysagère et jardinière que de son état (public/privé, espèces végétales et animales, enquête sociale de perception du paysage etc.). Il intègre à la fois des prédispositions supra communales (continuité écologique de la Marne et des grands massifs forestiers, Trame verte et bleue etc.) ainsi que des orientations locales du développement durable (conception et gestion différenciée du patrimoine végétal, conception et gestions écologiques de ce même patrimoine,

Ces unités paysagères ne sont pas étanches et peuvent s'entrecroiser, se juxtaposer, se complétant ou se singularisant. Ces différentes combinaisons proposent ainsi une multitude d'espaces, d'autant plus nombreux qu'ils dépendent également de l'usage que l'on en fait.

Le SCOP cherche donc à redonner de la cohérence au territoire du Val Maubuée, en travaillant sur ces trois unités paysagères.

2 – Mise en œuvre du SCOP : de la théorie à la pratique par la concertation

A partir du diagnostic établi, des plans de gestion ont été conçus pour les 74 entités paysagères de la CAVM. Ces plans ont été construits avec la participation active des jardiniers en charge de la gestion des espaces verts du territoire. Ce premier processus de concertation s'inscrit dans la Convention européenne des paysages qui encourage les procédures de participation. Ainsi mis à contribution, les jardiniers se sont appropriés la démarche et sont à présent plus à même de l'appliquer et surtout de la faire perdurer. Par ailleurs, leur expérience et leurs propres connaissances des sites concernés ont été des atouts indéniables. Ils ont enrichi de leur savoir faire les travaux déjà menés.

Cette concertation participative s'est effectuée en plusieurs ateliers, sous tutelle de deux concepteurs paysagistes (Bureau d'Etude de Gally) et d'un comité technique formé par la CA et constitué d'un arboriste et d'une paysagiste, sous la direction du responsable des Parcs et Forêts de la CAVM. Leur rôle était d'accompagner et de guider les jardiniers dans leurs réflexions pour aboutir à des plans projets sur chaque site étudié, sorte de synthèses des actions à mener.

Les premiers ateliers ont pris la forme de visites de sites et ont été l'occasion de discussion et mise en évidence des grands axes de composition des lieux traversés et de confrontation entre le diagnostic du Plan Paysage et la réalité du terrain. Des plans d'interventions ont par la suite été élaborés au cours de différents ateliers, pour traduire le SCOP dans sa réalité. Ces plans d'interventions ont enfin été traduits en fiches actions à mettre en œuvre.

Les jardiniers ont également bénéficié de formations afin d'être accompagnés dans des changements de pratique de gestion, passant d'une tradition largement horticole à des pratiques de gestion différenciée plus respectueuses de l'environnement.

3 – L'implication des habitants dans la gestion paysagère : l'exemple de la lisière du bois du Lizard

Si les habitants n'ont pas été sollicités lors de l'élaboration du diagnostic et du plan de gestion du SCOP, ils le sont pour la mise en œuvre des actions préconisées. L'exemple de la concertation réalisée autour de la lisière du Bois du Lizard montre la pertinence de l'approche paysagère dans ce genre d'action.

La CAVM avait constaté un problème récurrent concernant la zone frontalière entre la lisière de ce bois et les résidences à proximité. S'est posée la question de créer une « lisière idéale », prenant en compte tant les qualités écologiques qu'esthétiques, avec la participation des résidents concernés. Dans le cadre des ateliers réalisés, chacun a pu créer « sa lisière idéale », des visites furent organisées

et les requêtes furent analysées. Le processus de concertation a permis aux gestionnaires de la CAVM de mieux prendre en compte les désirs et les problématiques des habitants, tandis que ses derniers se sont appropriés les questions d'ordre écologique et réglementaires et ont notamment compris l'importance d'une lisière en termes de biodiversité.

Le dialogue a été fructueux puisque le problème a été résolu et le processus de concertation a permis de créer un véritable lien social au sein du voisinage tout en démontrant la pertinence des opérations techniques engagées par la CAVM et en apaisant les conflits existants. L'entrée paysagère a permis une forte implication de la population puisque sur 200 personnes contactées, 50 ont participé aux ateliers.

De nouveaux projets de concertation du même type sont actuellement mis en place au Bois de la Grange, sur l'étang du Segrais, au Biotope et avec les entreprises de la zone d'activité économique de Parisest. Ces projets se développent dans le cadre de Paysage et Développement Durable, un programme national de recherche action du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

4 – Une dynamique engendrée par le SCOP : la naissance de nouveaux projets

La réflexion sur la gestion des paysages au Val Maubuée a entraîné des changements de pratiques mais a aussi conduit à penser plus durablement les nouveaux usages possibles des espaces verts en milieu urbain. Aujourd'hui, suite aux préconisations et à la dynamique engendrée par le SCOP, un projet d'agriculture urbaine et de maison de l'environnement se développe.

L'agriculture urbaine est perçue comme un moyen d'affecter des nouveaux usages à des espaces délaissés (friches) ou peu utilisés des habitants et de proposer de nouveaux modes de gestion qui pourraient se révéler à long terme plus économiques pour la CAVM. C'est pourquoi un projet de ferme mixte, ayant une fonction à la fois pédagogique et productive, est actuellement en cours de réflexion. Cette ferme permettrait d'utiliser autrement les espaces, de valoriser une démarche de gestion pastorale telle qu'elle est préconisée dans le SCOP et faire renouer les citoyens avec la production agricole. Des premières expériences de gestion pastorales ont déjà été expérimentées sur le territoire, avec des moutons et des vaches. Un terrain en friche devrait également être alloué à un projet de maraîchage. Ce projet a fait l'objet d'une candidature au programme européen Life +, en partenariat avec les villes de Rome, Granollers et Wetzler, partenariat qui s'inscrit dans la suite de la dynamique créée par Euroscapes.

L'émergence de nouveaux modes de gestion, et notamment la gestion différenciée, a également fait apparaître la problématique de la communication sur les actions de la CAVM et de la sensibilisation des habitants du territoire à leur environnement et à la biodiversité. Le projet de maison de l'environnement permettrait de répondre à cette demande tout en étant complémentaire au projet d'agriculture urbaine.

Jean-François Piotrowski, Vice-président chargé de l'environnement, des liaisons douces et du développement durable

Christian Haïssat, Responsable Parcs et Forêts

Louise Fleurus, Chargée de mission